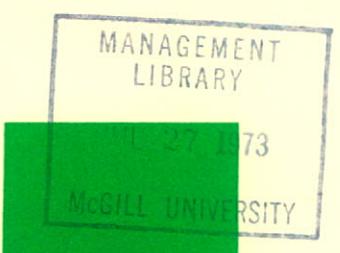


L'Institut Coopératif Desjardins
association coopérative



commentaires du président

« L'année 1970 n'a pas apporté toutes les solutions aux problèmes que nous avions soulignés l'année dernière, à notre assemblée générale, à savoir le financement de L'Institut et une plus grande utilisation par le Mouvement Desjardins en particulier. »

Si nous remplaçons 1970 par 1969, c'est exactement ainsi que nous ouvrons, l'année dernière, notre rapport d'activités. C'est donc dire que nous mettons beaucoup de temps à solutionner des problèmes. Cette situation dure déjà depuis plusieurs années. Heureusement cependant que des solutions sont en vue.

Le comité dont nous avions favorisé la création l'an dernier, en février, et qui avait comme tâche d'étudier toute la question de l'éducation dans le Mouvement Desjardins et le partage des responsabilités devrait normalement soumettre ses recommandations dans un avenir prochain. Mais il faudra que toutes les institutions concernées étudient ce rapport et y donnent suite.

Nous avons donc encore devant nous plusieurs mois d'imprécision ; ces lenteurs sont-elles le prix qu'il faut payer pour l'interdépendance ? Ou sont-elles révélatrices d'un malaise profond dans le Mouvement Coopératif Desjardins ?

Nous sentons qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer nos mécanismes de consultation et de prises de décisions.

C'est d'ailleurs un peu dans ce sens que L'Institut Desjardins essaye de travailler dans plusieurs de ses programmes qu'il adresse tout spécialement au Mouvement Desjardins.

A cause d'un budget réduit et de la mise sur pied du Comité d'étude sur les besoins d'éducation, nos activités se sont déroulées dans une atmosphère particulière. En effet, d'une part, nos activités et nos ambitions ont été restreintes et, d'un autre côté, nous n'avons pas embauché de personnel pédagogique nouveau malgré la diminution de nos effectifs et l'accroissement des besoins. Cette période a été de plus marquée par des difficultés dans le marché de l'éducation permanente : la concurrence dans ce domaine est de plus en plus grande étant donné les besoins à satisfaire et la place qui se fait continuellement pour des méthodes nouvelles. Les transformations sociales sans cesse accrues et de plus en plus profondes et les événements tragiques des derniers mois ont contribué, par ailleurs, à faire naître de nouveaux besoins sans que nécessairement ceux qui les ressentent soient en mesure de profiter des services qui leur sont offerts par L'Institut Coopératif Desjardins par exemple. Enfin, certains organismes ayant réduit leur budget d'éducation et le ministère de l'Education ayant diminué les subventions dans ce domaine, nos clients habituels ont dû restreindre sinon arrêter leur fréquentation de L'Institut Coopératif Desjardins.

Pour ces diverses raisons, les services pédagogiques de L'Institut Coopératif Desjardins se sont trouvés dans une sorte de situation d'attente. Une situation dans laquelle on sent des besoins accrus, mais où nous nous sommes trouvés dépourvu d'argent, d'instruments et de possibilités de développement.

Même si nous n'avons pas été en mesure de répondre à toute la demande et de définir des services mieux adaptés à la clientèle habituelle ou nouvelle, nous avons quand même trouvé les moyens à notre disposition pour que les services pédagogiques ne restent pas stagneants : pour ce faire, nous avons de façon positive et dynamique accru la précision de notre travail, réalisé les programmes habituels et complété des projets et des travaux déjà entrepris.

Sur le plan financier par ailleurs, nous nous sommes tenus dans les limites que le Comité de Coordination du Mouvement Desjardins nous avait fixées pour les contributions, soit \$200,000 et nous avons même terminé l'année avec un surplus budgétaire, ce qui nous a permis de réduire un peu notre déficit accumulé.



Tant que le statut de L'Institut Coopératif Desjardins n'aura pas été précisé, et il nous faudra attendre pour ce faire le rapport du Comité d'étude sur les besoins d'éducation, nous devrons limiter nos projets au court terme. Nous prévoyons, pour 1971, des revenus de contributions du Mouvement Coopératif Desjardins de \$200,000, tel que convenu entre le Comité de Coordination du Mouvement Desjardins et L'Institut Coopératif Desjardins au cours de 1970.

Votre conseil d'administration a tenu cette année huit (8) réunions et a consacré, comme vous le devinez, beaucoup de temps aux problèmes de l'orientation de L'Institut Coopératif Desjardins et du partage des responsabilités en éducation dans le Mouvement Desjardins. Les autres points qui ont retenu d'une façon particulière notre attention en cours d'année sont l'établissement d'un plan d'action pour le Mouvement Desjardins dans le Tiers-Monde, l'étude du rôle des administrateurs et des cadres à L'Institut Coopératif Desjardins et dans le Mouvement Desjardins, les activités pédagogiques et les assemblées régionales d'information.

Pour ce qui est des assemblées régionales d'information, nous avons décidé de vous proposer de les supprimer et de modifier notre règlement en conséquence. Ces assemblées ont été utiles jusqu'à présent et surtout en 1970 où elles nous ont permis, ainsi qu'au Comité d'étude des besoins en éducation, que nous avions invité à ces rencontres à titre d'observateur, de mieux connaître les besoins d'éducation dans les Caisses populaires et les attentes vis-à-vis les divers agents d'éducation du Mouvement Desjardins. Cependant, nous croyons que si elles doivent continuer, et non pas seulement pour L'Institut Coopératif Desjardins mais pour toutes les institutions dans le Mouvement Desjardins, ce devrait être sous la responsabilité des unions régionales et non d'une institution en particulier. Nous serions très heureux d'y être associé.

Un administrateur a démissionné en cours d'année ; il s'agit de monsieur François La Roche, un ouvrier de la première heure, qui a été remplacé par monsieur Jean-Claude Hudon, comme délégué de l'Union régionale de Chicoutimi, en novembre 1970.

Votre comité exécutif, à qui le conseil d'administration a confié le mandat de surveiller les recettes et déboursés, préparer le budget et assurer le contrôle des opérations financières, a siégé à cinq (5) reprises depuis mars 1970.

1970 a donc été une année de réflexion et de préparation en vue d'un nouveau départ que nous connaîtrons, j'espère, très bientôt.

Je voudrais en terminant ces brefs commentaires remercier tous les administrateurs et tout le personnel de leur dévouement et exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, financièrement ou autrement, nous appuient.



président



100

personnes (et un peu plus) ont parlé
avec nous dans les 10 unions régionales

En vertu d'une obligation

qui nous est faite de par la charte de L'ICD, nous devons à chaque année répéter notre assemblée générale dans chaque union de caisses populaires pour y parler de nos activités des douze mois écoulés et pour y recueillir des commentaires sur notre action.

En 1970, nous avons surtout pris connaissance des besoins de formation
dans chaque milieu visité en faisant un effort particulier pour faire s'exprimer nos interlocuteurs.

Nous avons communiqué au CEBE* du MCD

le rapport intégral de ces 10 assemblées pour son information et pour qu'il y donne suite selon son mandat.

Nous avons fait notre profit de ce qu'on nous a dit.

Cela, dans la mesure où les besoins de formation exprimés sont de notre ressort et pour autant que nous sommes capables d'y répondre dans les circonstances actuelles assez particulières de L'ICD.

Ce qu'on nous a dit est varié.

On nous a parlé d'administrateurs et de cadres qui doivent se former continuellement, de l'importance que des institutions comme L'ICD puissent jouer pleinement leur rôle et assumer leurs responsabilités, du MCD qui a beaucoup d'argent qu'il pourrait mieux utiliser, du MCD qui doit avancer plus résolument dans les grands courants actuels de transformation sociale, de la nécessité de communiquer et d'avoir des centres de décision, etc.

Nous vous présentons une synthèse de ces dires,
en coupures et en pièces détachées réunies selon quatre catégories dans les pages suivantes.

On veut des services de qualité

Nous sommes portés vers les moyens d'action nouveaux.

Nous sentons les problèmes du mouvement coopératif du Québec.

Nous avons assez parlé,

Nous y faisons ressortir surtout les points forts, les aspects nouveaux. Le reste des opinions est compris dans un document plus élaboré dont nous pouvons remettre copie à tous ceux qui en feront la demande

Nous intégrons vos paroles à l'actualité.

Le langage parlé dans les unions régionales est peut-être différent de celui qu'on utilise dans d'autres secteurs de notre société mais il se rapporte aux préoccupations que les Québécois ont, en général. Les titres de journaux qui apparaissent en fond pâle dans notre synthèse veulent signaler cette concordance de pensée entre le monde des unions et une bonne partie du Québec. On peut bien sûr, comme on nous l'a dit dans les unions régionales, s'interroger maintenant sur la concordance entre la pensée du MCD et son action.

voici en résumé, ce que 1,100 personnes (et un peu plus) nous ont dit en octobre, novembre et décembre 1970 dans les dix unions régionales; ce sont les gens des caisses qui parlent.

On veut des services de qualité, surtout en formation; le J.A.Y., les problèmes de structures ne doivent pas être des empêchements majeurs à nous les pourvoir.

Montréal-Matin, lundi 1er février 1971
La démocratie de participation
Il faut communiquer dans les deux sens

Les caisses importantes doivent aider les petites à recevoir de la formation par le moyen d'un fonds consolidé. C'est une forme de coopération active.

Nous ne sommes pas intéressés par les rivalités qui existent au domaine de l'éducation à l'intérieur du MCD. Peu importe la provenance des services, s'ils sont adéquats.

La FTQ et le CTC
patronnent une école de formation syndicale pour les femmes

Québec, Le Soleil, jeudi 11 février 1971

Le coût des opérations pédagogiques peut être réduit pour favoriser ceux qui sont moins bien nantis; aussi, peut-être faire payer davantage ceux qui sont plus riches.

Terre de Gaspésie, brûlait les forêt

La Presse, Montréal, samedi 13 septembre 1969

LE COOPÉRATISME, UN NOUVEAU POUVOIR?
LA PROSPÉRITÉ, JANVIER 1971

Nous sommes portés vers les moyens d'action nouveaux, particulièrement dans le domaine de la formation.

la plâsterie

Québec, Le Soleil, mardi 9 février 1971

Le Devoir, vendredi 19 février 1971

Le professeur Dion

La société sera sabordée si la liberté et l'efficacité ne sont pas conciliées

La formation, aujourd'hui n'arrête pas. Pour la même personne, il faut utiliser plusieurs moyens de formation et sans cesse les adapter au besoin. Les spécialistes de ces domaines doivent penser à toutes sortes de moyens et nous les offrir.

Pour ce qui est des administrateurs, plusieurs caisses devraient se réunir et envoyer en stage les meilleurs d'entre eux, pédagogiquement parlant. Ceux-ci transmettraient leur "science" aux autres administrateurs au retour dans leur milieu. Cela veut dire qu'à ces "administrateurs-pédagogues" quelques moyens simples de transmission de connaissances seraient enseignés au bon moment.

... difficile de se déplacer pour recevoir de la formation... réunir des gens dans une même salle ce n'est plus le seul moyen de former. Qu'on utilise des équipes volantes de formateurs, des moyens de communication comme la télévision, les enregistrements variés, etc.; qu'on innove selon les besoins.

Plusieurs cadres ou administrateurs devraient pouvoir aller à l'ICD ensemble et recevoir de la formation sur des sujets différents et dans des groupes séparés. Il leur appartiendrait de consolider leurs acquisitions sur place et par la suite.

En plus de donner de l'enseignement technique sans cesse renouvelé, il faut former à l'esprit coopératif, aux problèmes sociaux, aux nouveaux modes de coopération, il faut renseigner tous les gens de l'intérieur sur leur MCD.

Devant les défis nouveaux, les nouvelles formes d'action socio-économique (v.g. conseils régionaux de développement) les caisses ont besoin d'animateurs régionaux, d'agents de recherches, d'organisation et de développement. Qu'on en embauche, qu'on en forme.

De façons variées, nous sentons les problèmes du mouvement coopératif du Québec.

Les conseils de surveillance et de développement devraient être transformés pour devenir des commissions d'éducation dans chaque caisse.

Le MCD n'est pas suffisamment représentatif de la population; pensons à notre attitude vis-à-vis les syndicats, les gouvernements, les nouvelles idées, les nouvelles formes d'action coopérative ou autres; il faut être extrêmement sensibilisé aux nouvelles notions économiques et sociales.

Les administrateurs veulent être plus actifs dans les caisses populaires, dans les autres organismes coopératifs et dans le milieu; ils veulent être formés pour ce faire et on s'attend que les gérants soient sensibilisés aux attitudes propices à cette action.

Pour jouer leur rôle social et pour permettre aux meilleurs dans un milieu donné de profiter de la formation de L'ICD, il faut que les caisses mettent en disposition des sommes d'argent que la population pourra utiliser pour fréquenter L'ICD... cette population est peut-être déjà dans la caisse, peut-être qu'elle n'y est pas non plus.

NOMBREUSES personnes éveillées et intéressées à se développer selon la formule coopérative demandent des cadres, une atmosphère et des conditions pour travailler ensemble dans les réunions.

Québec, Le Soleil, mercredi 10 février 1971

Le CER du Nord-Ouest québécois veut mettre sur pied une société régionale de développement industriel

Le Soleil, 14 juillet 1969

L'expansion des Caisses populaires permet au Québec d'être optimiste

LE DEVOIR, MARDI 9 FÉVRIER 1971

L'éducation des adultes doit-elle être contrôlée par les étudiants eux-mêmes?

LE SOLEIL, 16 MARS 1970

trois types d'agents de développement surgir au Québec

Nous avons assez parlé, que les spécialistes des divers domaines agissent maintenant et pour tous et en tenant compte des priorités

L'ACTION-QUÉBEC, LUNDI, 5 MAI 1969
La conscience sociale

Une matière rare dans les hôtels de ville

L'Action-Québec, lundi 3 novembre 1969

**Les pouvoirs de placements des
caisses vont être élargis (Maltais)**

Québec, Le Soleil, mercredi 2 décembre 1970

**La Maison du Chômeur:
une sorte d'Armée du Salut
améliorée qui vise à briser
la solitude et l'oisiveté des
sans-travail**

On s'attend à ce que l'ICD soit capable dans le sens vrai du MCD à aller plus loin que ce que nous avons exprimé. C'est là que doivent s'interpréter de façon professionnelle les idées vaguement émises par les divers membres du MCD. C'est affaire de spécialistes en pédagogie et en organisation maintenant.

Il faut trouver des moyens pour que le recyclage, la formation permanente (surtout pour ceux qui accèdent à de nouveaux postes) soient obligatoires et utilisables.

L'ICD devrait consacrer au moins 65% de son temps aux caisses populaires et par là même trouver le moyen de rendre des services à beaucoup d'autres groupes de notre société.

Il faut inventer de nouveaux moyens pour permettre à ceux qui en ont le plus besoin de pouvoir profiter de la formation. Ce sont toujours les mêmes qui en profitent. Moins on a, moins on reçoit; ce n'est pas normal.

Il est difficile d'établir des priorités en formation mais il semble que les plus délaissés sont actuellement les administrateurs des trois conseils.

Tous doivent être atteints par la formation; tant les nouveaux que les anciens. En relation avec la réalité, il faut accorder beaucoup d'attention aux jeunes et aux femmes (épouses d'employés de coopérative ou autres): non pas uniquement pour leur permettre d'assurer la relève mais pour favoriser leur action immédiate.

bilan au 31 décembre 1970

ACTIF		1970	1969
DISPONIBILITÉS (Note 1)		110,693	54,322
IMMOBILISATIONS			
Terrain, bâtisse, ameublement et équipement, au coût	1,087,146	1,078,180	
Déduire : amortissement accumulé	228,761	858,385	191,344
		\$969,078	\$941,158
PASSIF			
EXIGIBILITÉS		10,787	45,909
DETTE À LONG TERME			
Hypothèque, 6% remboursable par versements mensuels de \$900, capital et intérêts	162,943	164,049	
Déduire : versements échéant au cours des douze prochains mois	1,174	161,769	1,106
		172,556	162,943
			208,852
AVOIR DES SOCIÉTAIRES			
CAPITAL SOCIAL :			
Émis et payé, 39,933 parts sociales de \$25 — (1969 : 37,914)	998,325	947,850	
DÉFICITS ACCUMULÉS	201,803	796,522	215,544
		\$969,078	\$941,158

Ce bilan a été signé au nom du conseil d'administration par M. Gérard Rivard, président et M. Laval Chartré, trésorier.

Note 1 :

Contributions à recevoir

Les institutions du Mouvement Desjardins par l'intermédiaire du Comité de coordination se sont engagées à verser un montant de \$100,000. Cependant L'Institut Coopératif Desjardins n'a reçu en date du 31 décembre 1970 que \$78,870.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné le bilan de L'Institut Coopératif Desjardins, Association coopérative, au 31 décembre 1970, l'état des déficits accumulés, l'état des revenus et dépenses et l'état de la provenance et de l'emploi des fonds pour l'année terminée à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et les sondages des livres et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. À notre avis, d'après les renseignements et explications qui nous ont été fournis et d'après ce qu'indiquent les livres de l'association coopérative, ces états financiers, compte tenu de la note s'y rapportant, présentent fidèlement la situation financière de l'association coopérative au 31 décembre 1970 ainsi que les résultats de son exploitation et la provenance et l'emploi de ses fonds pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

RUEL, ROY, MOREAU & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Lévis, le 11 janvier 1971

état des revenus et dépenses

Pour l'année terminée le 31 décembre 1970

REVENUS	1970	1969
D'opérations :		
Résidence	246,153	223,416
Pédagogie	64,516	56,147
Divers	15,975	5,398
De contributions des institutions du Mouvement Coopératif Desjardins	200,000	169,400
	526,644	454,361
DÉPENSES		
Achats de marchandises	54,665	45,678
Personnel	281,081	279,002
Coût d'opération de la bâtisse	13,205	12,009
Fournitures	21,405	27,932
Entretien et réparations	6,218	4,864
Autres frais :		
Honoraires — personnel pédagogique	21,154	8,700
Services professionnels	5,700	3,215
Frais de déplacements	36,538	24,404
Intérêts sur hypothèque	9,766	19,111
Téléphones et télégrammes	4,439	5,460
Timbres et messageries	2,354	2,904
Publicité	4,516	2,492
Divers	15,420	20,579
	476,461	456,350
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		
Avant l'amortissement des immobilisations	50,183	(1,989)
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	37,417	36,619
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'ANNÉE	\$ 12,766	(\$ 38,608)

CÉDULE D'ASSURANCES

ASSURANCE-INCENDIE

Bâtiment	\$750,000
Contenu	150,000
ASSURANCE BOUILLOIRE	500,000

ASSURANCE-VOL

RESPONSABILITÉ PUBLIQUE	2,000
-------------------------	-------

Blessures corporelles

	500,000 (par personne)
	500,000 (par événement)
	500,000 (par accident)

Dommages matériels

RESPONSABILITÉ PATRONALE	100,000 (par personne)
	300,000 (par événement)

ASSURANCE GARANTIE-FIDÉLITÉ

	2,500 (par employé)
	10,000 (par employé de la direction)

ASSURANCE NON PROPRIÉTAIRE D'AUTO

	500,000 (limite globale)
--	--------------------------

état de la provenance et de l'emploi des fonds

Pour l'année terminée le 31 décembre 1970

	1970	1969
PROVENANCE DES FONDS		
Fonds provenant des opérations :		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'année	12,766	
Ajouter : Amortissement des immobilisations	37,417	
	50,183	
Ventes d'immobilisations	153	64
Émission de capital social	50,525	236,525
Droits d'entrée souscrits	975	525
	101,836	237,114
EMPLOI DES FONDS		
Fonds utilisés pour les opérations :		
Excédent des dépenses sur les revenus pour l'année		38,608
Déduire : Amortissement des immobilisations		36,619
		1,989
Acquisitions d'immobilisations	9,119	46,299
Diminution de la dette à long terme	1,174	195,841
Rachat de capital social	50	250
	10,343	244,379
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT AU COURS DE L'ANNÉE		
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT DE L'ANNÉE	91,493	(7,265)
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN DE L'ANNÉE	8,413	15,678
fonds de roulement	\$ 99,906	\$ 8,413
DISPONIBILITÉS	110,693	54,322
EXIGIBILITÉS	10,787	45,909
FONDS DE ROULEMENT	\$ 99,906	\$ 8,413

état du capital social

Pour l'année terminée le 31 décembre 1970

1970

1969

	Parts sociales	Montant	Parts sociales	Montant
CAPITAL AU DÉBUT DE L'ANNÉE	37,914	947,850	28,463	711,575
Ajouter :				
Parts sociales émises et payées au cours de l'année	2,021	50,525	9,461	236,525
	39,935	998,375	37,924	948,100
Déduire :				
Parts sociales rachetées au cours de l'année	2	50	10	250
CAPITAL À LA FIN DE L'ANNÉE	39,933	\$998,325	37,914	\$947,850

état des déficits accumulés

Pour l'année terminé le 31 décembre 1970

1970

1969

DÉFICITS AU DÉBUT DE L'ANNÉE	215,544		177,461
Déduire :			
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus) pour l'année	12,766	(38,608)	
Droits d'entrée souscrits au cours de l'année	975	525	
	13,741	(38,083)	
DÉFICITS À LA FIN DE L'ANNÉE	\$201,803		\$215,544

rapport de la direction générale

LES STAGIAIRES

L'Institut Coopératif Desjardins a accueilli 5,074 stagiaires en 1970 au cours de 180 stages d'une durée moyenne de 3.1 jours.

LES QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

Malgré nos difficultés de fonctionnement en 1970, nous avons réussi à rejoindre autant de personnes et à fournir autant de jours de travail pédagogique que l'année précédente. Nous avons, par ailleurs, précisé certains modes de services, particulièrement destinés à nos membres du Mouvement Coopératif Desjardins.

Il est utile ici de rappeler que L'Institut Coopératif Desjardins, dès la mise sur pied du Comité d'Étude sur les Besoins d'Éducation a cru bon — s'en tenant à l'esprit du mandat de ce comité — de ne pas s'engager dans des voies de développement et, pour cette raison, a demandé aux services pédagogiques de limiter leur action aux domaines d'activités dans lesquels ils étaient engagés à ce moment. Ce qui fut fait avec la nuance que les projets qui étaient déjà amorcés ont été parachevés et mis à exécution ou encore ont continué à être étudiés. C'est ce qui s'est produit dans le cas d'opérations pédagogiques pour

les administrateurs et dans le cas des colloques.

En un mot, nous nous sommes trouvés dans une situation difficile qui risquait de faire régresser L'Institut Coopératif Desjardins en le mettant dans une situation statique mais nous avons été quand même en mesure de faire face à nos obligations et d'assurer un relatif développement des services pédagogiques. Il est bien entendu que cette situation de développement ne peut se perpétuer et que les conditions dans lesquelles il s'est produit ne pourront durer sans affecter considérablement le rendement du personnel et la qualité normale de L'Institut Coopératif Desjardins.

Les services pédagogiques de L'ICD se sont concrétisés sous trois types d'activités :

ACTIVITÉS DE TYPE « FORMATION »

- Les stages de perfectionnement en gestion des ressources humaines.
- Les stages d'information sur le Mouvement Desjardins.
- Les stages d'initiation à l'animation des groupes de travail.

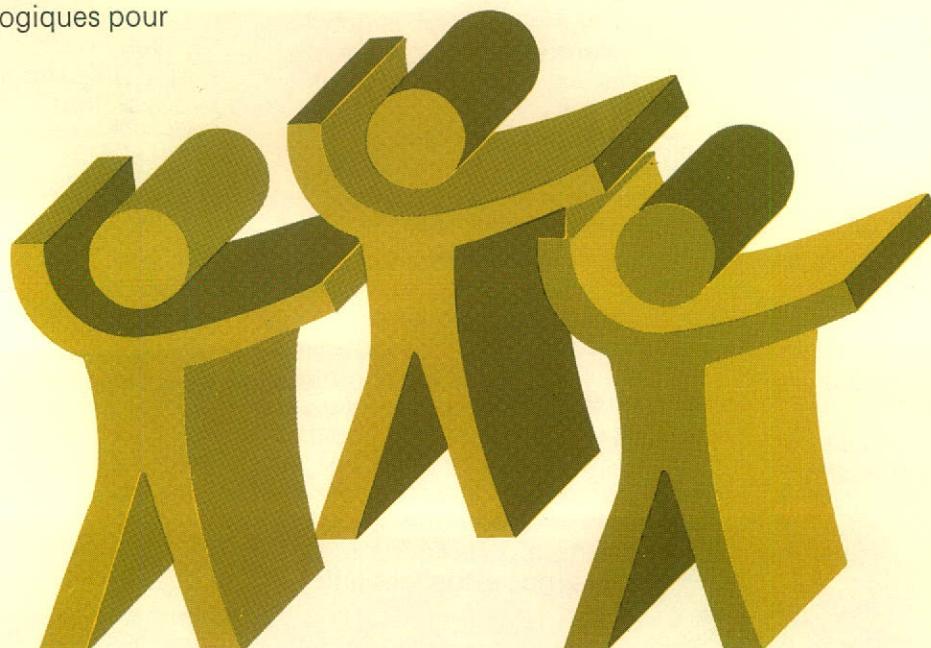
- Les stages d'initiation à la communication audio-visuelle.
- Les stages de clarification d'objectifs, de rôles, de tâches.
- Les stages pratiques sur le terrain.

ACTIVITÉS DE TYPE « ENCADREMENT ET ANIMATION »

Nous avons accueilli et encadré 500 visiteurs qui ont profité des services de L'Institut Coopératif Desjardins pour des périodes allant de quelques heures à plusieurs semaines.

Sous cette rubrique, nous incluons tant l'accueil que nous avons fourni à certaines personnes désireuses de connaître nos méthodes pédagogiques ou de s'informer sur le mouvement coopératif que l'encadrement que nous avons accordé à des stagiaires étrangers en stage pratique à L'Institut Coopératif Desjardins ou dans des organismes externes.

Signalons que par ce mode d'action, L'Institut Coopératif Desjardins, et particulièrement les services pédagogiques, jouent un rôle au nom du Mouvement Coopératif Desjardins. Cela à cause de la polyvalence des activités de L'ICD, ses relations avec des organismes variés et sa réputation au-delà des frontières du Québec.



ACTIVITÉS DE TYPE « CONSULTATION »

De façon formelle et informelle, les services pédagogiques ont fourni de nombreuses heures de consultation. Nous accordons ces consultations à des personnes intéressées à connaître notre opinion sur leur plan de formation ou d'organisation d'activités de groupe. Pour nous, c'est un service professionnel qui n'est pas toujours considéré de la même façon par nos clients. En effet, compte tenu de la réputation d'ouverture de L'Institut Coopératif Desjardins, on y vient assez facilement consulter le personnel pédagogique et le personnel administratif sans considérer que ce genre d'opération est pour nous un produit, un gagne-pain. Pour cette raison, nous avons précisé le sens de nos interventions en ce domaine et nous avons fait en sorte que les services rendus soient de qualité précise. Nous avons, de plus, été exigeants par rapport aux types de services que l'on nous demande et aux renseignements que l'on nous fournit pour ce faire et nous avons, en revanche, accru notre demande d'honoraires pour accomplir ce travail. Cela n'a pas été sans causer des surprises chez certains clients et sans diminuer, relativement, l'utilisation de ces services par certains organismes. Signalons que dans toutes nos activités, nous avons tenté, ces derniers mois, d'accroître la qualité professionnelle de notre travail. Pour ce faire, nous avons amorcé et, dans certains cas, complété la détermination de politiques et de procédures. Nous avons, de plus, délimité les types de services que nous pouvons rendre de façon à bien les faire comprendre aux clients éventuels et, par ailleurs, dans le but d'en établir les exigences et les conditions pour nous. Cette tâche de précision

de notre action pédagogique nous a conduits à publier un modeste dépliant destiné à l'information du Mouvement Coopératif Desjardins. Ce dépliant a été envoyé à plusieurs exemplaires à l'intérieur du Mouvement Coopératif Desjardins de façon à faire connaître, de manières intégrale et coordonnée, toute l'activité de L'ICD sur le plan pédagogique et résidentiel. Étant donné nos moyens financiers restreints, nous avons cru que ce dépliant tiendrait lieu à la fois de document d'information et d'invitation. Nous devons malheureusement reconnaître que notre ambition à ce sujet est disproportionnée par rapport aux résultats atteints. En effet, malgré toute la facilité avec laquelle nous avons fait profité les récipiendaires de ce document, la réponse, jusqu'à maintenant, a été extrêmement réduite pour ne pas dire inexiste. Que ce soit pour des demandes de renseignements complémentaires ou pour s'inscrire à des opérations de L'ICD, nous n'avons eu à peu près aucun écho de la part des institutions locales, régionales et provinciales.

PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Au domaine des activités relatives aux pays en voie de développement, nous avons réalisé entre autres un stage pour cinq cadres Tunisiens et nous avons été associés avec les gouvernements fédéral et provincial à la sélection et à la préparation de coopérants québécois qui viennent de commencer leur service en Afrique. En plus de fournir des services pédagogiques de qualité, nous avons, dans les deux cas, dû nous adapter à des conditions difficiles et changeantes causées par des imprécisions de la part de ces gouvernements. Chacune des opérations dans ce secteur a toujours été empreinte de difficultés et a été pour nous l'occasion d'exposer nos exigences aux

gouvernements. Nous avons acquis, de ce fait, une expérience intéressante sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour fournir des services de qualité. Signalons, à ce poste, que les services pédagogiques ont fourni une consultation au Conseil de la Coopération du Québec et au « Co-Op Union of Canada » dans l'établissement d'un stage de coopérateurs étrangers qui aura lieu au Québec en 1971. À cette occasion, nous avons tenu des positions fermes qui ont été respectées par nos clients et qui, à leur dire, permettront d'assurer une opération de qualité l'an prochain.

Nous avons de plus, en collaboration avec la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, organisé une tournée en Haute-Volta et au Cameroun, en Afrique. Ce voyage s'inscrivait dans la continuité d'une recherche entreprise par L'ICD en vue de développer les activités du Mouvement Desjardins en Afrique francophone et en Amérique latine. Le financement de cette opération s'est fait par le ministère des Affaires Intergouvernementales du Québec, à même les fonds prévus pour L'Institut Coopératif Desjardins. Le rapport de voyage a déjà été distribué à toutes les caisses populaires et c'est La Fédération qui doit poursuivre le travail au niveau de la mise à exécution, L'ICD se situant comme consultant.

PUBLICATIONS SPÉCIALES

À la suite du Séminaire d'été 1969, deux ouvrages ont été préparés par des organismes intéressés à l'éducation des adultes. L'Institut Canadien d'Éducation des Adultes s'est vu confier la tâche de faire l'évaluation du Séminaire d'été et le Service d'Éducation Permanente de l'Université de Montréal a eu la responsabilité de préparer un ouvrage méthodologique devant faire la collection des travaux du Séminaire d'été.

PROJETS

Au cours de 1971, en plus de poursuivre la réalisation des différents types d'activités réalisées en 1970, nous parachèverons les projets amorcés depuis un certain temps, soit:

- Les colloques.
- Les stages de perfectionnement d'administrateurs.
- Les stages sur le travail d'association.
- Le travail avec des formateurs-associés.
- Les expositions-information.

Étant donné l'action du Comité d'Étude sur les Besoins d'Éducation, les services pédagogiques, pour le moment, ne sont pas en mesure d'élaborer des projets à moyen et long

termes, tant que le statut de L'Institut Coopératif Desjardins n'aura pas été précisé. Cependant, il est bien entendu que nous continuerons à accroître la qualité de nos services et à préciser nos types d'intervention. Compte tenu des difficultés du marché et de la vocation traditionnelle de L'ICD à l'avant-garde des méthodes pédagogiques et des réponses à apporter aux besoins du milieu, nous ferons prochainement des analyses particulières et nous définirons de nouvelles façons de présenter nos services pédagogiques pour qu'ils soient compris et susceptibles de mieux répondre aux divers besoins du milieu. Autrement dit, le produit que nous fournissons n'est peut-être pas à modifier ; il s'agit peut-être plus pour nous de faire comprendre mieux en quoi il consiste et comment il peut se relier à d'autres instruments de développement.

Au domaine de la participation, L'ICD, a selon ses objectifs, toujours tenté de favoriser la fréquentation de ses stages à des personnes qui n'en n'avaient pas les moyens financiers mais qui possédaient quand même la compétence et l'intérêt nécessaires pour ce faire. Notre action en cette matière a

constamment été limitée par nos faibles moyens financiers. Cependant grâce à une aide récente de la Fondation Girardin nous avons pu accroître cette forme d'aide récemment et, dans l'avenir, nous voulons en faire profiter davantage les personnes engagées dans le Mouvement Desjardins et celles qui, du dehors, sont en relation avec lui. De façon concrète, nous voulons, avec l'appui et la recommandation des caisses populaires, entre autres, favoriser l'utilisation de L'ICD par des personnes qui y amélioreront leurs techniques de travail dans des tâches communautaires à réaliser dans le milieu en collaboration avec les caisses.

Enfin, les services pédagogiques — à moins que la vocation de L'Institut Coopératif Desjardins soit considérablement changée — auront toujours pour obligation de se situer en avant des besoins et pour cela devront accentuer les méthodes d'évaluation, de recherche et de développement des services. L'organisation actuelle de L'ICD et les conditions dans lesquelles il évolue ne le permettent pas ; par action externe ou interne, des modifications devront être apportées nécessairement à ces conditions sans quoi les services pédagogiques ne joueront pas leur rôle et L'Institut ne sera plus l'institution à laquelle on a cru et que l'on a mis sur pied dans le Mouvement Coopératif Desjardins.



CONCLUSION

En cette période de réflexion où nous nous trouvons, il serait mal venu pour L'Institut Coopératif Desjardins d'élaborer davantage sur ses projets et ses intentions. Nous croyons plus normal d'attendre le rapport du Comité d'Étude sur les Besoins d'Éducation dans le Mouvement Coopératif Desjardins que nous avons contribué à mettre sur pied et qui, espérons-le, facilitera le développement de l'éducation à tous les niveaux dans le Mouvement.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1970 a été une année de consolidation sur le plan administratif et nous n'avons rien ménagé pour améliorer les contôles et la gestion. Nous avons même fait appel à des consultants extérieurs. Nos services administratifs ont procédé, en collaboration avec les vérificateurs de L'Institut Coopératif Desjardins, Ruel, Roy, Moreau & Associés, à une étude sur les instruments de gestion ; de plus, en collaboration avec le service du personnel de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, ils ont réalisé une étude des différents emplois à L'ICD et bâti une structure salariale qui s'ajuste à celle en usage à La Fédération et dans plusieurs unions régionales.

LES REVENUS ET LES DÉPENSES

Les revenus totaux pour l'année 1970 s'élèvent à \$526,644 comparativement à \$454,361 pour 1969. Cette augmentation des revenus de \$72,283 s'explique par une augmentation de \$41,683 des revenus d'opérations et de \$30,600 pour les contributions versées par le Mouvement Coopératif Desjardins. Nos dépenses d'opérations s'élèvent à \$513,878 comparativement à \$492,969 pour l'année dernière. Si l'on fait la différence entre le montant total des dépenses \$513,878 et celui des revenus \$526,644, nous obtenons pour l'année 1970 un surplus de \$12,766 comparativement à un déficit de \$38,608 en 1969.

LE DÉFICIT ACCUMULÉ

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année 1970, c'est-à-dire \$12,766, plus les droits d'entrée souscrits au cours de l'année par les membres auxiliaires, soit \$975, nous donnent un montant de \$13,741 à déduire du déficit accumulé au début de l'année, soit \$215,544. Le déficit accumulé est de \$201,803 au 31 décembre 1970.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1971

Nous prévoyons des revenus d'opérations de \$335,517, soit \$264,937 des services résidentiels et \$70,580 des services pédagogiques.

Les revenus de contributions du Mouvement Coopératif Desjardins seront de \$200,000, tel que convenu entre le Comité de Coordination du Mouvement Desjardins et L'Institut Coopératif Desjardins au cours de 1970. De plus, la Fondation Émile Girardin nous a versé \$3,200 que nous considérons comme un revenu de contributions. Nous avons décidé d'utiliser ces derniers fonds en bourses d'étude pour des personnes dont les moyens financiers sont limités et qui oeuvrent dans le Mouvement Desjardins (particulièrement dans les caisses populaires) ou qui sont recommandées par lui d'une façon spéciale ; ces bourses d'étude seront utilisées pour des opérations pédagogiques de L'ICD.

Les dépenses d'opérations prévues sont de \$533,117, dont \$365,095 au service de la résidence et \$168,022 aux services pédagogiques.

L'excédent des revenus sur les dépenses qui pourra être porté au surplus au 31 décembre 1971, si les prévisions s'avèrent justes, sera de \$5,600 et diminuera d'autant le déficit accumulé.

Il s'agit d'un budget conservateur qui ne prévoit aucun développement. Il pourra être revisé lorsque les objectifs à moyen et long termes de L'Institut Coopératif Desjardins pourront être déterminés à la suite du rapport du Comité d'Étude sur les Besoins d'Éducation dans le Mouvement Coopératif Desjardins.


Marcel Barilin
directeur général

le conseil d'administration

PRÉSIDENT

Gérard Rivard (1) (3)

L'Union régionale de Trois-Rivières des Caisses populaires Desjardins.

VICE-PRÉSIDENT

Paul Lacaille

La Caisse populaire d'Hochelaga, Montréal.

TRÉSORIER

Laval Chartré (3)

La Société d'Assurance des Caisses populaires, Lévis.

SECRÉTAIRE

Marcel Tremblay (2)

La Caisse populaire St-Sauveur, Québec.

ADMINISTRATEURS

G. A. Bertrand

L'Union régionale de Joliette des Caisses populaires Desjardins.

Armand Cadotte (1)

L'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins.

J. Hercule Dubé (3)

L'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins.

Gérard Dugas

L'Union régionale de Gaspé des Caisses populaires Desjardins.

Pierre Hamel (1) (3)

L'Assurance-Vie Desjardins, Lévis.

Jean-Claude Hudon

L'Union régionale du diocèse de Chicoutimi des Caisses populaires Desjardins.

André G. Leroux (3)

La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie, Montréal.

Gérard Martin (1)

L'Union régionale de St-Hyacinthe des Caisses populaires Desjardins.

Maurice Martin

L'Union régionale des Caisses populaires du diocèse de Rimouski.

Robert Pelletier (1)

L'Union régionale des Caisses populaires de l'Ouest Québécois.

Yvette Goulet-Rousseau

La Caisse populaire St-Denis, Montréal.

G. Roger Roy

L'Union régionale des Caisses populaires de Sherbrooke.

(1) Administrateur sortant de charge

(3) Membre du comité exécutif

(2) N'est pas membre du Conseil d'administration



l'institut coopératif desjardins

SA NATURE

L'Institut Coopératif Desjardins est une association coopérative constituée dans un but éducatif en vertu de la Loi des associations coopératives de la province de Québec.

SES MEMBRES

Ses membres sont les Caisses populaires Desjardins et les différentes institutions qui forment le Mouvement Coopératif Desjardins et le Conseil de la Coopération du Québec.

SES OBJECTIFS

Répondre aux besoins de formation coopérative et technique dans le Mouvement Coopératif Desjardins, dans le Mouvement coopératif québécois et dans les pays en voie de développement.

Apporter une contribution à l'éducation des adultes en général, notamment par la formation à l'action collective démocratique et au fonctionnement rationnel des groupes.

SES INSTRUMENTS

Un centre résidentiel d'éducation des adultes fondé en 1963 et situé à Lévis.

Une équipe pédagogique composée de spécialistes assistant les groupes qui utilisent L'ICD tant au niveau de la consultation, de la programmation et de la réalisation d'opérations de formation qu'à celui de leur évaluation.

SA CLIENTÈLE

Les groupes de caractère économique, social, professionnel, ou autres du Québec, du Canada et des pays en voie de développement.

les membres

Les administrateurs

980 Caisses populaires Desjardins

Les 10 Unions régionales des Caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec

La Fédération de Québec des Unions Régionales des Caisses populaires Desjardins

La Société d'Assurance des Caisses populaires

L'Assurance-Vie Desjardins

Association Coopérative Desjardins

La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie

Société de Fiducie du Québec

La Sécurité

Les Placements Collectifs, Inc.

Le Conseil de la Coopération du Québec

81 membres auxiliaires

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Gérard Barbin,
Directeur général

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Marc Jean,
Directeur

Roger Pouliot,
Directeur du service de la résidence

Maurice Bédard
Comptable

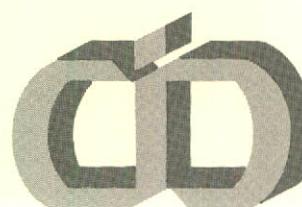
LES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Marcel Landry,
Directeur

Robert Laroche,
Conseiller pédagogique

Yvan Forest,
Secrétaire des services pédagogiques

Normand Thériault,
Documentaliste





**L'INSTITUT COOPÉRATIF
DESJARDINS**

50, avenue des Commandeurs,
Lévis, (Québec), Canada.

